



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 JANVIER 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Approbation du plan de financement provisoire relatif à la deuxième année de la mission de suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat

N°BC2023-009

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	1
Votants	20
Secrétaire de séance : Monsieur Talal ABDELKADER	

L'an 2023, le 23 janvier à 17 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) avec pouvoir de Damien STEPHO, Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été rappelé,

L'élaboration d'une étude pré-opérationnelle en 2019 a permis de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites pour une durée de 5 ans ayant pour objectif l'amélioration de 220 logements répartis sur six communes : Anet, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, Nonancourt, Brezolles et Châteauneuf-en-Thymerais.

Le suivi-animation est porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec l'appui de la société SOLIHA Normandie Seine, financé par les communes (Anet, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, Brezolles, Nonancourt, Châteauneuf-en-Thymerais) et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Ce dispositif de Suivi-Animation sera déployé sur les communes

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, en tant que coordonnateur et porteur de cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), souhaite solliciter l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) afin qu'elle puisse participer au financement de la mission de suivi-animation de la seconde tranche annuelle et, en fonction des résultats, au financement des actions mises en œuvre subséquemment par les communes.

Le coût de cette seconde tranche annuelle du Suivi-Animation est de 79 824 € TTC soit 66 520 € HT.

Le plan de financement provisoire est le suivant :

Dépense (Hors Taxe)		Recette (Hors Taxe)	
Suivi-Animation (OPAH)	66 520 €	ANAH (35%HT)	14 000 €
		Part variable ANAH	26 520 €
		Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	26 000 €
Total dépense	66 520 €	Total recettes	66 520 €

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération n°2014-633 du conseil communautaire du 15 décembre 2014 déclarant d'intérêt communautaire la réalisation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat » pour certaines communes et notamment la commune de Châteauneuf-en-Thymerais, dans le cadre de la compétence obligatoire « Equilibre social de l'habitat »,

VU la délibération n°2016-251 du conseil communautaire du 26 septembre 2016 confirmant la déclaration d'intérêt communautaire de la réalisation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat pour certaines communes et notamment la commune de Châteauneuf-en-Thymerais, dans le cadre de la compétence obligatoire « Equilibre social de l'habitat »,

VU la délibération n°2020-232 du conseil communautaire relative à l'Autorisation de lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

VU la délibération n°2021-287- du bureau communautaire du 8 novembre 2021 approuvant et autorisant la signature la signature de la convention du groupement de commandes pour la passation et l'exécution du marché suivi et d'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

VU le 11° de la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et de services passés selon une procédure formalisée,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement provisoire présenté ci-dessus ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des institutions partenaires la mission Suivi-Animation OPAH et à signer les documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME

Dreux, le 26/01/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 27/01/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Talal ABDELKADER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.



